



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 février 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 8 février 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 1^{er} mars 2005

**Régulation des ragondins : convention avec le Parc Interrégional du
Marais Poitevin**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Amaury BREUILLE donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 février 2005

DELIBERATION D20050113

du Marais Poitevin

Monsieur Michel GENDREAU, Conseiller Municipal Spéc.Adj.Quartier, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du programme de protection de l'agro-système du Marais Poitevin, le Parc Interrégional du Marais Poitevin assure une régulation des populations de ragondins avec le concours de la Fédération Départementale des Groupements de Défense des organismes nuisibles.

L'ensemble du programme annuel est constitué de deux campagnes, l'une au printemps, l'autre à l'automne et de trois piégeages supplémentaires en fonction des besoins.

La lutte chimique n'est pas utilisée.

Le coût global du programme annuel s'élève à 12 000 € en ce qui concerne Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin pour la régulation des ragondins
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention
- accorder une subvention au Parc Interrégional du Marais Poitevin d'un montant de 12 000 €.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
Le Conseiller Municipal Spécial Adjoint de
Quartier

Michel GENDREAU

[Ordre du jour](#)